



Règlement de la Charte de bonne conduite

De Savoir-vivre et de Respect mutuel

Le temps de restauration est un moment important dans la journée d'un enfant. Il doit pouvoir déjeuner dans une ambiance conviviale et dans un climat de sécurité. Il est donc nécessaire de fixer des règles de vie et de délimiter un cadre afin d'accompagner les enfants et les adultes à vivre ensemble dans un climat de respect.

Les parents sont invités à apporter leur concours le plus actif en ce qui concerne l'application du présent règlement en recommandant à leurs enfants d'en observer strictement les prescriptions.

Pour responsabiliser les enfants sur leur comportement et les sensibiliser sur le "bien vivre ensemble" cette action a été mise en place :

- Le permis de bonne conduite, regroupent les règles collectives, si après détaillé.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche citoyenne et permet de responsabiliser les enfants, d'instaurer le dialogue entre les enfants et les adultes encadrants.

L'enfant a des droits :



- Prendre son repas dans de bonnes conditions
- S'épanouir dans un climat de convivialité et de sécurité
- Etre respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement
- Signaler à la responsable un souci, une inquiétude. Etre entendu !
- Etre protégé contre les agressions des autres enfants

L'enfant a des devoirs :



- Respecter les règles élémentaires de politesse
- Respecter ses camarades et le personnel encadrant (pas de moqueries, de violences physiques ou verbales)
- Respecter les locaux et le matériel
- Se ranger et le rester quand on le lui demande
- Respecter les consignes de sécurité
- Eviter tout déplacement pendant les repas
- Manger proprement, se tenir correctement assis pendant les repas et ne pas jouer avec la nourriture.

Permis pour les élèves du CP au CM2

Le permis de bonne conduite, éducatif et plutôt ludique, permet de garder un lien avec les familles pour les alerter sur les comportements inadaptés de leur enfant

Ce qui doit être fait pour conserver les 20 points :

Lors de l'appel, avant de monter à la cantine :



- Je passe aux toilettes et je me lave les mains.
- Je me range dans le calme et dans le respect des consignes des adultes avant de monter dans la salle de restauration scolaire.
- Dans les escaliers, je marche calmement, sans bousculade, bagarre, sans courir.

A la cantine :

- J'entre calmement et je m'installe tranquillement à la place que le personnel m'attribue. Celle-ci peut changer selon mon comportement.
- Je mange et je parle doucement afin d'éviter une sur enchère du bruit
- Je respecte mes camarades, les adultes qui m'entourent ainsi que le matériel.
- J'aide **volontiers** et participe aux tâches **proposées** en fonction de mon âge et en fonction de la situation sanitaire en vigueur.

Avec mes camarades :

- Je leur parle avec gentillesse et respect. Chacun est différent et je sais respecter cette différence
- Si un problème se pose, je n'hésite pas à en parler immédiatement à un adulte, il sera toujours à l'écoute.
- J'essaie de rester calme et agréable en toutes circonstances. S'énervé ne sert à rien et ne règle rien

Les règles de respect et de savoir-vivre sont bien évidemment les mêmes pendant tous les temps périscolaires : repas, temps de jeux dans la cour et garderie.

Il va de soi qu'avant d'être sanctionné, l'enfant a plusieurs fois été rappelé à l'ordre oralement ! Toute sanction fera l'objet d'un échange entre les adultes encadrants.

Des moments d'échanges sont instaurés en fin de repas si le besoin s'en fait ressentir, tant du côté des adultes que celui des enfants. Le dialogue est ouvert et doit être maintenu en toute sérénité.

Par ailleurs, tout objet personnel confisqué sur le temps de cantine sera à récupérer auprès de la Directrice.

Certains objets sont **tolérés** pour alléger de temps de récréation, mais le personnel se donne le droit de les interdire en fonction du comportement des enfants. La municipalité fournit des jeux pour le temps périscolaire, toutes balles, ballons sont donc interdits afin de préserver un équilibre entre tous les enfants.

1- Perte de points :

Barème DES POINTS MIS EN PLACE AVEC LES ENFANTS !

Le capital de départ est de 20 points



-2 points

- Porter sa casquette ou son bonnet à table
- Se lever sans permission au milieu du réfectoire
- Se balancer sur les chaises et gêner le service

-3 points

- Bousculade, cri, chahut, jeux dans le rang ou dans la cantine



-4 points

- Ecart de langage, grossièreté
- Non respect de la nourriture
- Non respect du matériel



-5 points

- Non respect de ses camarades, du personnel et des consignes
- Mise en danger de soi ou des autres
- Insolence, impolitesse



-8 points

- Agression physique, violence verbale !
- Gestes déplacés et interdits !

A chaque fois que votre enfant perd des points, vous serez informé par mail, conjointement avec les services de la mairie du manquement au règlement.

2- Récupération de points :

Il sera bien sûr possible de récupérer des points en ayant une attitude positive.

- Une semaine sans réprimandes : + 2 points
- Excuses spontanées et sincères : + 1 point
- Action bienveillante ou autre : + 1 point

Le compteur des points sera remis à 0 au retour de chaque période de vacances scolaires.

3- Les avertissements :

Les avertissements sont donnés par la Mairie et signés par Monsieur le Maire.

- 8 points : 1^{er} avertissement
- 15 points : 2^{ème} avertissement
- 20 points : 3^{ème} avertissement = exclusion de 3 jours

Après les 3 jours d'exclusion le retour à la cantine se fera avec un permis probatoire de 10 points pendant un mois.

Si après cette exclusion temporaire, le comportement de l'enfant continue à porter atteinte au bon fonctionnement du service cantine ou de la garderie, une exclusion définitive pourra être prononcée par Monsieur le Maire.

Ces exclusions ne donneront pas droit au remboursement des services proposés.

Cette charte de bonne conduite sera mise en ligne sur le portail enfance.

Permis pour les élèves de maternelle (PS-MS-GS)

Le permis de bonne conduite, éducatif et plutôt ludique, permet de garder un lien avec les familles pour les alerter sur les comportements inadaptés de leur enfant.

Le capital de départ est de 10 points.

Ce qui doit être fait pour conserver les 10 points :

Avant le repas je dois :

- me ranger dans le calme quand on m'appelle
- passer aux toilettes et me laver les mains
- me mettre en petit train pour aller à la cantine
- écouter les consignes données par les ATSEM (ou tout autre adulte encadrant)
- entrer dans la cantine en silence, sans pousser ou bousculer les autres élèves
- attendre que les ATSEM m'indiquent ma place à table

Pendant le repas je dois :

- essayer de goûter aux plats proposés
- prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement les couverts...)
- rester assis correctement sur ma chaise
- parler à voix basse pour ne pas gêner les autres
- respecter le personnel de cantine et tout autre adulte encadrant

Je peux bien sûr demander à être servi de nouveau en levant la main.

Après le repas je dois :

- aider aux rangements des couverts
- ranger ma chaise et rejoindre le petit train lorsque les ATSEM (ou tout autre adulte encadrant) le demandent
- sortir calmement sans courir ni crier
- écouter les consignes des ATSEM (ou tout autre adulte encadrant)

Ce que je m'engage à NE PAS faire :

Avant le repas je NE dois PAS :

- me battre ni chahuter
- bousculer mes camarades
- courir pendant mes déplacements ou pour entrer dans le réfectoire

Pendant le repas je NE dois PAS :

- crier ou parler fort
- me lever sans autorisation
- être incorrect ou impoli avec les adultes ou mes camarades
- gaspiller la nourriture (je ne joue pas avec, je ne demande que la quantité que je peux manger)

Après le repas je NE dois PAS :

- me lever sans autorisation
- bousculer mes camarades ni courir pour me ranger

Perte de points:

-2 points :



- *manque de respect aux camarades ou au personnel*
- *bagarres ou actes violents envers un autre enfant ou un adulte*
- *désobéissance*
- *jeux avec la nourriture ou gaspillage abusif*
- *irrespect du matériel ou des locaux*



-1 point :

- *crier ou bousculer*
- *mal se comporter à table*

A chaque fois que votre enfant perd des points, vous serez informés par mail, conjointement avec le service de la Mairie du manquement au règlement.

Dès lors que votre enfant n'a plus que 2 points sur son permis, une rencontre vous sera proposée avec un élu du comité scolaire, jeunesse et sports de la Mairie.

Récupération de points :

+2 points : *passer une semaine sans réprimande*

+1 point : *excuses spontanées*

Le compteur des points sera remis à zéro au retour de chaque période de vacances scolaires.

